



**ARRÊTÉ DE RETRAIT D'UN
PERMIS DE CONSTRUIRE**
Délivré par le MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
N° PC 29263 22 00011

Date de dépôt : 22/10/2022

Demandeur : Monsieur Jean-Baptiste HENRY

Demeurant à : 6 Hameau de Kerdraon
29590 SAINT-SEGAL

Nature des travaux : Changement de destination d'une écurie
en habitation à usage locatif

Adresse des travaux : 6 Hameau de Kerdraon
29590 SAINT-SEGAL

Avis de dépôt affiché en mairie le :

Arrêté et dossier transmis en préfecture de QUIMPER le :

Arrêté affiché en mairie le :

Le Maire de SAINT-SEGAL ,

Vu le Code de l'urbanisme ;

VU la Carte Communale de Saint-Ségal révisée approuvée par délibération du Conseil communautaire du 24/05/2022 et par arrêté préfectoral du 17/06/2022

Vu le dossier de Permis de Construire PC029263 22 00011 délivré le 17/01/2023;

Vu la demande de retrait du 18/10/2023 par laquelle le pétitionnaire sollicite l'annulation de l'autorisation susvisée,

ARRÊTE

Article 1

La demande Permis de construire et la décision favorable pour les travaux susvisées sont RETIRÉS.

Fait à SAINT-SEGAL, le 16 novembre 2023

Le Maire, **Frédérique DRELON**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code général des collectivités territoriales

